

054-215402694-20170328-2017-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique DEL FABRO

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, MM. Lionel VILLAUME, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN, Jean-François MALLEGOL, Cédric BEYDON.

Absent excusé : Corinne SIMONIN pouvoir à Véronique DEL FABRO, Jean-Paul CHETIF pouvoir à Patrick OSTER

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

OBJET : Arrêt du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols transformé en Plan Local d'Urbanisme

Madame le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 14/10/2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153.12

VU la délibération en date du 28 mars 2017 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.12, L.103.2 et R.153.3

Entendu l'exposé de madame le maire ;

Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après lecture des réponses apportées aux questions consignées dans le registre de concertation,

Après avoir constaté l'absence de mise en œuvre d'un projet de zone artisanale en bas de village manifestant l'absence de volonté du Conseil Municipal de la développer et l'absence de clause du règlement prohibant la création d'activité artisanale sur le territoire,

Après avoir débattu des questions à propos du rapport de présentation

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention

- Annule la délibération n° 2017-15 du 22 mars 2017
- Arrête le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune de HUDIVILLER tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS transformé en PLU.
 - à la commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers.
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R.153.3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 103-2).

Pour extrait conforme, le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/03/2017

*- le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/04/2017
publié et notifié selon la réglementation en vigueur.*

*- le présent acte a été transmis à la Sous-préfecture de Lunéville et inscrit au registre
des actes administratifs communaux. Le Maire, Véronique DEL FABRO*